

Département de la Vendée  
Arrondissement des Sables d'Olonne  
**COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRACQ**  
Conseil Municipal du 25 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 03/08/2022  
Reçu en préfecture le 03/08/2022  
Affiché le   
ID : 085-218502771-20220725-20220725001-DE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry (à partir du point n°2), Mme CHARITÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNERO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme BRIAUD Audrey, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 13 jusqu'au point n°1, puis 14

Votants : 13 jusqu'au point n°1, puis 14

Date de convocation : 19 juillet 2022

Madame BELOTEAU Marie a été désignée secrétaire de séance.

**PROJET DE REHABILITATION DU PRESBYTERE**  
**Délibération n° 2022-07-25-001**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, M. ROTTELEUR, architecte maître d'œuvre, a fait une présentation des diagnostics et estimatifs du projet.

Les subventions possibles sur les deux versions, réhabilitation et construction neuve, sont présentées.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal,

**Valide**, à 12 POUR la réhabilitation et 2 POUR la construction neuve, la poursuite du projet de réhabilitation du presbytère,

**Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jannick RABILLÉ



**Département de la Vendée**  
**Arrondissement des Sables d'Olonne**  
**COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON**  
**Conseil Municipal du 25 juillet 2022**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BUTON Sandra, M. CHABOT Thierry (à partir du point n°2), Mme CHARIÉ Stella, Mme DAHAI Laurence, M. FERRÉ Hervé, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme BRIAUD Audrey, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 13 jusqu'au point n°1, puis 14

Votants : 13 jusqu'au point n°1, puis 14

Date de convocation : 19 juillet 2022

Madame BELOTEAU Marie a été désignée secrétaire de séance.

**AVENANT N°3 – CONVENTION AVEC L'EPF – ILOT DU LAC**  
**Délibération n° 2022-07-25-002**

**Vu** la délibération n°2018/13 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 23 février 2018 approuvant la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain entre la commune de Saint Vincent sur Graon et l'EPF de Vendée,

**Vu** la délibération n°2018-0312-004 du conseil municipal de Saint Vincent sur Graon autorisant le Maire à signer cette convention,

**Vu** la délibération n°2020-0127-005 du conseil municipal de Saint Vincent sur Graon, en date du 27 janvier 2020, autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à cette convention,

**Vu** la délibération n°2020-1214-006 du conseil municipal de Saint Vincent sur Graon, en date du 14 décembre 2020, autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à cette convention,

Monsieur le Maire informe que l'Etablissement public foncier de Vendée a transmis un avenant n°3 à la convention de maîtrise foncière signée le 9 avril 2018 afin de modifier le délai d'intervention de l'EPF pour le projet de l'Ilot du Lac du fait de la programmation des travaux de démolition en 2023 en raison d'une dernière acquisition à venir.

Les modifications sont les suivantes :

« Article 4 - Durée de la convention : La durée de la convention est fixée à 6 ans à compter de la date de signature des présentes. L'engagement du projet pourra nécessiter la poursuite et l'intensification de l'action foncière opérationnelle et en conséquence la passation d'avenants à la présente convention dans les conditions définies à l'article 23.2. »

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,** le Conseil Municipal,

**Approuve** l'avenant n°3 à la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain entre la commune de Saint Vincent sur Graon et l'EPF de Vendée,

**Autorise** le Maire à signer cet avenant,

**Rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire, Jannick RABILLÉ

